



Le travail est trop souvent responsable de l'incapacité de travail

Annexe

7 recommandations pour aborder l'incapacité de travail

À la suite d'une enquête à grande échelle sur l'incapacité de travail, la Mutualité chrétienne a établi sept recommandations pour réduire le nombre de travailleurs en incapacité de travail.

1. Bien-être au travail et en dehors

D'autres solutions sont nécessaires pour rendre l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée possible. Pour ce faire, on peut mettre l'accent sur le télétravail, un congé parental suffisant et une fin de carrière plus flexible afin de renforcer le bien-être mental et physique de l'employé.

2. Remboursement de l'aide psychologique et de l'accompagnement de carrière

Ceux qui sont en incapacité de travail peuvent bénéficier d'une aide psychologique, mais celle-ci est souvent trop coûteuse. En élargissant l'offre de l'assurance maladie obligatoire, l'aide psychologique peut devenir plus accessible et un meilleur remboursement est possible.

3. Indemnités suffisamment élevées

Il n'est pas toujours facile de joindre les deux bouts avec les indemnités de maladie. Les parents isolés ou les personnes qui cohabitent sans former une famille risquent aujourd'hui de voir leur indemnité minimale diminuer. Le statut des cohabitants devrait donc être revu afin de leur accorder les indemnités correctes.

4. Amélioration de l'accompagnement vers le rétablissement et la reprise du travail

Les employés en incapacité de travail ne savent souvent pas très bien ce qu'ils peuvent attendre d'un médecin-conseil dans les étapes de la reprise du travail. Il est nécessaire de mieux faire connaître le rôle des médecins-conseils et la manière dont ils peuvent aider les travailleurs pendant leur incapacité de travail et dans le processus de réintégration. Les mutualités ont encore du travail à accomplir dans ce domaine.

5. Accompagnement dans le processus administratif

Les personnes en incapacité de travail ont souvent besoin d'aide pour la gestion de l'administrative de leur incapacité de travail. Un accompagnement personnalisé et professionnel permettrait d'apporter plus de clarté.

6. La simplification du processus administratif

La gestion administrative en cas d'incapacité de travail est non seulement peu claire, mais également complexe. La digitalisation des attestations à remplir permettrait à toutes les instances concernées de disposer plus rapidement et plus facilement des informations nécessaires. L'utilisation d'un langage compréhensible est également importante.

7. Adaptation du travail pour éviter une rechute

Le rôle du médecin du travail peut être renforcé ici, afin qu'il puisse veiller à ce que les adaptations nécessaires soient effectuées sur le lieu de travail avant même la reprise du travail et afin de réduire le risque de rechute en incapacité de travail.